

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 9 juillet 2015
à Thionville
C2015-107**

Sous la présidence de M. Patrick WEITEN

Ont assisté à cette séance :

Mme Anne GROMMERCH, Mr Henri BOGUET, Mr Jean KLOP, Mr Jean-Marie MIZZON, Mr Denis SCHITZ, Mr Daniel PERLATI, Mme Marcelle BRIER, Mr Patrick BECKER, Mr René ANDRÉ, Mr Patrick WANT, Mr Pierre CUNY, Mr Jean-Charles LOUIS, Mr Marc FERRERO,

Vice-Présidents,

Mr Jackie HELFGOTT, Mme Patricia RENAUX, Mr Roger SCHREIBER, Mme Brigitte SCHNEIDER, Mr Olivier RECH, Mme Marie-Paule DUMONTEIL, Mr François GONZALEZ, Mme Stéphanie KIS-REPPERT, Mr Laurent KROB,

Assesseurs,

Mr Daniel CHRISTNACKER, Mme Anne-Marella DESCAMPS, Mr Claude GANDECKI, Mme Martine GRANDPIERRE-DROUARD, Mr Guy HARAU, Mr Pascal LANDRAGIN, Mr Henri MULLER, Mr Philippe NOLLER, Mme Elisabeth PARACHINI, Mme Véronique SCHMIT, Mr Younès SELMANI, Mme Danielle TOSI, Mme Brigitte VAÏSSE, Mme Julie VAUDEMONT,

Conseillers Communautaires,

Ont donné procuration :

Mr Philippe BIEBER à Mr Henri MULLER
Mme Pauline LAPOINTE-ZORDAN à Mme Anne-Marella DESCAMPS
Mme Caroline HEIN à Mme Stéphanie KIS-REPPERT
Mme Marcelle KINTZINGER à Mme Danielle TOSI
Mr Philippe SLENDZAK à Mme Marie-Paule DUMONTEIL

Absents :

Mme Nathalie EVEN, Mme Béatrice HUOT, Mr Patrick LUXEMBOURGER, Mr Bertrand MERTZ, Mr Joaquim TOMAZ.

Secrétaire : Mme Stéphanie KIS-REPPERT, assistée de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

Mr Philippe GREINER, Directeur Général des Services
Mr Patrick BALLESTER, Directeur Général Adjoint des Services
Mr Thierry CARRÉ, Directeur Général Adjoint des Services

Mr Denis BAUR
Mlle Sandra CAYROL
Mme Anabelle FERROL
Mme Aude FORMAUX
Mme Christelle FRAYARD
Mr Jonathan HENRION
Mme Maryline KIEFFER
Mme Emmanuelle NAQUET
Mr Hervé REILAND
Mr Jean-Claude REMY
Mme Emilie TONNAIRE
Mr Yvon WALTNER
Mr Jean ZORDAN

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 10 juillet 2015, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°37 de l'ordre du jour : Motion relative à l'A31Bis

Monsieur le Président : Dans le cadre du Schéma National des Infrastructures et des Transports (SNIT), la Commission « Mobilité 21 » a été mise en plan en octobre 2012 pour hiérarchiser les projets d'infrastructures en cohérence avec les capacités de nos finances publiques à développer ces investissements.

Le rapport de cette commission, présidé par Monsieur Philippe DURON, Député du Calvados a proposé le 27 juin 2013, les priorités selon deux options (en fonction des crédits mobilisables par l'Etat) :

- A) un scénario restreint à 8 projets,
- B) un scénario élargi à 20 projets parmi lesquels la réalisation de l'A31Bis de Toul jusqu'à la frontière luxembourgeoise.

Le 31 mars 2015, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) A31Bis a annoncé l'organisation de ce débat public du 15 avril au 25 juin 2015.

Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été organisées dans la Région et notamment à Thionville et Yutz.

En outre, des ateliers thématiques (consacrés au financement et à l'offre de réseaux de transports et déplacements transfrontaliers) ont été ouverts afin de permettre à la DREAL et à la CPDP de recueillir des avis ou contributions émises par des acteurs ayant une légitimité politique, technique ou financière particulières.

Il est observé que le dossier du maître d'ouvrage synthétise assez bien les enjeux, les objectifs des aménagements proposés et les impacts positifs attendus de cette opération. Dans notre secteur, le projet propose la création de deux portions de tracés neuf entre l'A30 et l'A31 permettant de contourner par l'ouest l'agglomération Thionvilloise.

Il convient toutefois de noter qu'il n'est pas suffisamment tenu compte des conséquences vécues par les usagers de notre territoire où le travail transfrontalier occupe une place prépondérante rendant nos concitoyens tributaires des carences d'une infrastructure marquée par les risques d'accident et les saturations quotidiennes générant des temps de trajets quotidiennement rallongés et des détours qui, de manière collatérale, provoquent l'asphyxie du réseau départemental.

De plus le caractère spécifique de cet eurocorridor entre le Benelux et l'Europe méditerranéenne n'est pas suffisamment mis en évidence alors que le trafic des poids lourds, vacanciers et autres véhicules extérieurs aux flux locaux augmente régulièrement au détriment des usagers de nos bassins de vie qui utilisent l'infrastructure pour se rendre à leur travail.

Enfin, le dossier de l'Etat ne donne pas toute la mesure des enjeux économiques et touristiques pour notre Région.

En matière de financement de cette infrastructure chiffrée entre 1,1 et 1,4 milliards d'euros, la maîtrise d'ouvrage présente sommairement deux options de financement à savoir financement public et contribution des usagers dans une proportion non définie.

A ce titre, il vous est demandé, sans équivoque et sans délai d'écarter l'option d'un financement par l'utilisateur mosellan et régional, solution de facilité et injuste pour le contribuable, alors que l'écotaxe aurait permis un juste retour de contributions des véhicules étrangers au financement de nos infrastructures.

Dans une agglomération où les migrations pendulaires concernent des dizaines de milliers de personnes, il vous est demandé d'adopter une position forte, simple et unanime dans le cadre de ce débat public afin que le caractère transfrontalier de notre bassin d'emploi soit reconnu et soutenu par tous les acteurs de ce dossier : collectivités publiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales, associations représentatives des usagers et des riverains, défenseurs de l'environnement, citoyens et contribuables.

Je sou mets donc à votre approbation la motion suivante :

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville demande à l'Etat :

- la reconnaissance du caractère européen de l'A31Bis au regard de l'importance du trafic de transit de véhicules légers et de poids lourds qui l'emprunte,
- la réalisation prioritaire et dans les délais les plus brefs de ces aménagements indispensables et vitaux pour l'actuelle A31,
- la mise à l'étude d'un tracé alternatif permettant d'éviter la coupure urbaine de la Ville de Florange, solution qui a le soutien de notre Communauté d'Agglomération,
- la finalisation concomitante de la mise à 2x2 voies de l'A30 sur l'ensemble de son tracé jusqu'à la frontière belgo-luxembourgeoise,
- le traitement efficace et la résorption des nuisances, notamment sonores, que pourraient subir les riverains de l'A31Bis et que subissent encore certains riverains de l'A31 dans la traversée de notre agglomération,
- le financement de l'ensemble des travaux à conduire pour la concrétisation de l'A31Bis sans mettre à contribution l'utilisateur local, en prenant en considération la vocation européenne de cette infrastructure de transit international pour laquelle le modèle de taxe allemande (LKW maut) peut être extrapolé,
- la recherche des financements nécessaires auprès de l'Etat maître d'ouvrage, l'Union Européenne garante des échanges sur cet eurocorridor, le Grand-Duché de Luxembourg et la future Région Alsace / Champagne-Ardenne / Lorraine,
- le développement en synergie avec l'ensemble des Autorités organisatrices des transports, d'une offre alternative, large et diversifiée de transports porteuse d'avenir et respectueuse de notre environnement,

Après en avoir délibéré,

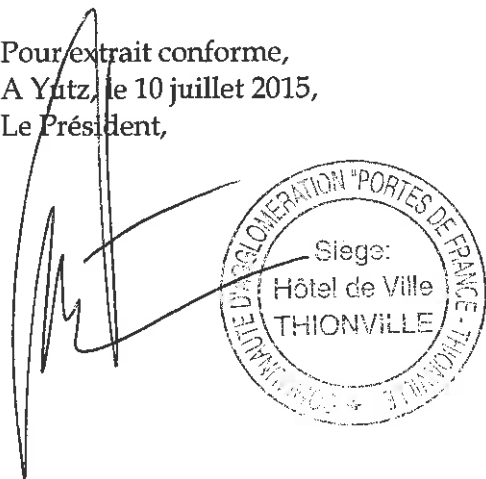
Le Conseil Communautaire,

37 voix pour,

5 voix contre,

- **ADOpte** la motion relative à l'A31bis telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à porter cette position à la connaissance de l'Etat dans le cadre du Débat Public sur l'A31Bis.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 10 juillet 2015,
Le Président,



Fait et délibéré
Suivent les signatures :